

CTL du 20/07/2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Le 13/07/21, la FGF FO a signé l'accord sur le télétravail dans la fonction publique. FO a considéré qu'il y avait des avancées significatives dans ce projet de texte. Toutefois, nous resterons vigilants afin que le télétravail ne soit pas le prétexte à réduire les mètres carrés de bureau pour les agents.

La FGF FO souhaite aussi que des accords avec du mieux disant social, puissent être négociés dans les différentes directions du Ministère.

Comme nous l'avions souligné dans notre déclaration liminaire du 06/07/21, la DGFIP a bel et bien anticipé une discussion fonction publique.

Nous sommes toujours confrontés à un protocole qui n'est pas amendable dans notre CTL.

C'est pourquoi, nous voterons à nouveau contre ce protocole.

S'agissant des retraites autre sujet de préoccupation largement évoqué par FO DGFIP66, lors du dernier CTL, il est clair désormais que sa mise en œuvre est conditionnée à la résolution de la crise sanitaire.

Les travailleurs font de gros efforts avec tous les Français pour résoudre cette crise et, comme récompense, on leur allongera l'âge légal de départ à la retraite de 2 ans. Si l'on conjugue cela à la réforme de l'assurance chômage, on comprend mieux cette colère qui semble prendre forme dans la rue et qui ne peut pas être réduite à un mouvement extrémiste antivaccination.

Le malaise est plus profond.

Diviser les travailleurs sur tous les sujets est un jeu dangereux pour la Démocratie. Plus que jamais, il faut rétablir la République Sociale, avec un vrai paritarisme, en refaisant entrer dans le jeu, les grandes confédérations syndicales.

A cet égard, et pour revenir à notre ordre du jour, la signature historique de tous les syndicats de la fonction publique, sur l'accord cadre relatif au télétravail, montre parfaitement le chemin qu'il conviendrait de prendre sur tous les autres sujets.